



PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL (PST) DU CPAS D'OUFFET

*Un outil de
gouvernance
pour une
gestion
communale
efficace*

Législature 2024-2030



PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL

Table des matières

Préambule	7
Etat des lieux	9
Présentation des objectifs et actions	11
Objectif stratégique : Être un CPAS soucieux du bien-être de ses aînés	8
1.1 <i>Objectif opérationnel 1 : Permettre le maintien à domicile des personnes âgées.....</i>	8
• Action 1 : Garantir le service de livraison de repas à domicile, en maintenant les notions de qualité des repas et de circuit-court comme critères d'attribution dans les cahiers des charges relatifs au choix d'un fournisseur pour le service à domicile.	8
<i>Action 2 : Poursuivre la distribution, aux citoyens de plus de 70 ans, en collaboration avec la Commune d'Ouffet et la police locale, des boîtes jaunes comprenant toutes les informations médicales les concernant (nom du médecin traitant, médicaments utilisés,...) et les personnes de contact en cas d'urgence.</i>	8
• Action 3 : Mener une campagne de sensibilisation pour que toutes les personnes de plus de 70 ans sachent qu'elles peuvent solliciter notre aide ou contacter leurs voisins en cas de canicule ou de grand froid. Ceci afin de déterminer si leurs conditions de vie sont correctes.....	8
Objectif stratégique : Être un CPAS qui favorise l'intégration des personnes.....	9
1.1 Objectif opérationnel 1 : Favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires du CPAS	9
• Action 1 : <i>Poursuivre la collaboration avec Intégra+ et la MIRH pour la mise en œuvre et le suivi des bénéficiaires du RIS engagés dans le cadre de l'article 60§7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS.</i>	9
• Action 2 : <i>Collaborer avec les différents services du Cortigroupe (espaces verts, titres services,...) pour mettre à l'emploi des bénéficiaires du CPAS via des contrats classiques ou conclu en vertu de l'article 60 §7 de la loi organique des CPAS.</i>	9
• Action 3 : <i>Contribuer à favoriser la mobilité des personnes à travers la mise à disposition de deux ou 3 scooters dont le CPAS ferait acquisition</i>	9
1.2 Objectif opérationnel 2 : Favoriser l'insertion sociale des bénéficiaires du CPAS.....	9
• Action 1 : <i>Poursuivre la collaboration avec Intégra Plus et le Plan de Cohésion sociale (PCS) pour les ateliers d'insertion sociale à destination des bénéficiaires du RIS (poterie, esthétique sociale, menuiserie...).</i>	9
• Action 2 : <i>Poursuivre la collaboration avec le Service d'accompagnement pour personnes handicapées adultes (SACHA) pour aider les personnes atteintes d'un handicap à s'intégrer socialement et/ou professionnellement.</i>	9
• Action 3 : <i>Optimisation de notre service de vivres alimentaires via la délégation de la distribution et du stockage de ceux-ci par un organe externe, et ce afin de bénéficier d'une plus grande variété de produits et améliorer la qualité du service.</i>	9
Objectif stratégique : Être un CPAS soucieux du bien-être de la jeunesse.....	9

1.1	Objectif opérationnel 1 : <i>Permettre aux jeunes de trouver un lieu d'écoute pour toute problématique liée à l'enfance et à l'adolescence</i>	9
	• <i>Action 1 : Collaborer avec la Fondation Pelicano pour aider les enfants de familles précarisées en leur donnant accès à diverses activités, produits, ...</i>	9
	Objectif stratégique : Être un CPAS qui soutient les familles monoparentales.....	10
1.1	Objectif opérationnel 1 : Informer ces familles de leurs droits et les aider à faire valoir ceux-ci.....	10
	• <i>Action 1 : Rédiger un article pour informer du fait que le CPAS peut fournir une aide administrative aux familles monoparentales, par exemple, en aidant la personne à introduire une demande de pension alimentaire.</i>	10
1.2	Objectif opérationnel 3 : Aider les enfants de ces familles dans leurs études.	10
	• <i>Action 1 : Continuer à octroyer des RIS aux étudiants pour aider les familles, et notamment les familles monoparentales, à supporter le coût des études de leur(s) enfant(s).</i>	10
	Description des services	11
	Objectif stratégique 1 : Être un CPAS qui optimise sa gestion du personnel	12
1.1	Objectif opérationnel 1 : Définir un processus d'évaluation	12
	• <i>Action 1 : Etablir les fiches fonctions de chaque agent</i>	12
	• <i>Action 2 : Réaliser les évaluations de chaque agent</i>	12
1.2	Objectif opérationnel 2 : Poursuivre les échanges avec l'ensemble de l'équipe	12
	• <i>Action 1 : Poursuivre les réunions d'équipe mensuelles</i>	12
	• <i>Action 2 : Organiser une journée annuelle de Team-Building</i>	12
	• <i>Action 3 : Formaliser et mettre en place un accueil des nouveaux agents</i>	12
	• <i>Action 4 : Réaliser une analyse des risques psychosociaux</i>	12
1.3	Objectif opérationnel 3 : Mettre à jour les documents administratifs du CPAS	12
	• <i>Action 1 : Actualiser le statut administratif du CPAS pour, notamment, le mettre à jour par rapport aux modifications annoncées pour 2026-2027</i>	12
1.4	Objectif opérationnel 4 : Poursuite du second pilier de pensions pour les agents contractuels de la Commune et du CPAS.....	12
1.5	Objectif opérationnel 5 : Adapter les compétences des agents aux besoins des services	13
	• <i>Action 1 : Recueillir les besoins et souhaits des agents en matière de formation</i> ...	13
	• <i>Action 2 : Organiser des formations en prévention des conflits</i>	13
	Objectif stratégique 2: Être un CPAS qui assure la continuité de son service	13
1.1	Objectif opérationnel 1 : Pouvoir répondre à toute demande si l'agent en charge de la matière n'est pas en service	13
	• <i>Action 1 : Etablir sur le serveur un répertoire avec des fiches de procédures pour tout type de demandes (RIS, ILA,...)</i>	13

•	<i>Action 2 : Réaliser des documents types disponibles sur le serveur (accusé de réception RIS, enquête « débiteurs d'aliments », ...).....</i>	<i>13</i>
•	<i>Action 3 : Créer un calendrier partagé sous format informatique pour prendre connaissance de l'organisation journalière.....</i>	<i>13</i>
1.2	Objectif opérationnel 2 : S'assurer du suivi des formulaires de subsides	13
•	<i>Action 1 : Poursuivre les réunions mensuelles de vérification d'envoi des formulaires auprès du SPP IS</i>	<i>13</i>
	Objectif stratégique 3 : Être un CPAS qui cherche à limiter son impact sur l'environnement	14
1.1	Objectif opérationnel 1 : Veiller à une utilisation plus réfléchie des consommables	14
•	<i>Action 1 : Envoyer des documents de réunions (budgets, comptes, comptes-rendus,...) par voie informatique</i>	<i>14</i>
•	<i>Action 2 : Privilégier l'impression en noir et blanc ainsi que le recto-verso</i>	<i>14</i>
1.2	Objectif opérationnel 2 : Diminuer la consommation d'énergie.	14
•	<i>Action 1 : Organiser une séance d'information avec l'écopasseur et mettre en place les recommandations qui seront proposées.....</i>	<i>14</i>
	Objectif stratégique 4: Être un CPAS qui travaille en collaboration avec son réseau social et administratif	14
1.1	Objectif opérationnel 1 : Augmenter les synergies avec l'Administration communale d'Ouffet	14
•	<i>Action 1 : Identifier les nouveaux éléments pouvant faire l'objet de synergies entre la commune et le CPAS , été solidaire, marchés conjoints,...)</i>	<i>14</i>
1.2	Objectif opérationnel 2 : Réflexion sur la possibilité de mise en œuvre de collaborations avec d'autres CPAS	14
•	<i>Action 1 : Identifier les éléments pouvant faire l'objet de synergies avec d'autres CPAS et poursuivre les actions existantes</i>	<i>14</i>

PREAMBULE

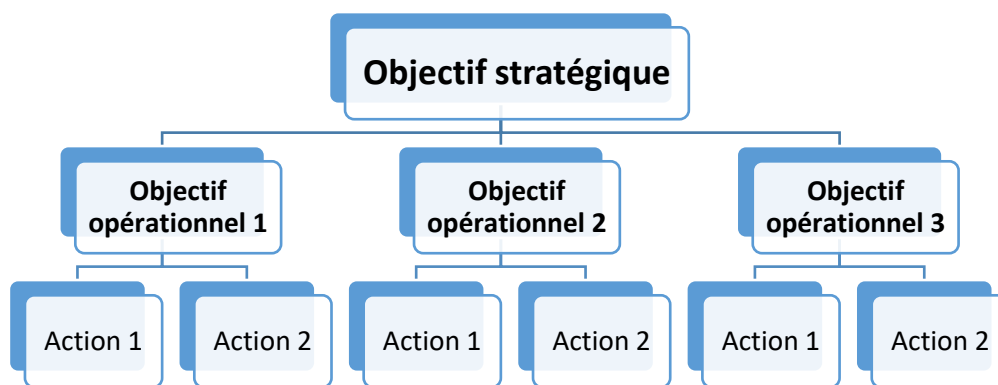
Document à finalité stratégique, le P.S.T. (Plan Stratégique Transversal) est en lien direct avec la déclaration de politique sociale, approuvée par le Conseil du CPAS en sa séance du XXXXXXXX, dont il en reprend les grands axes de développement du Centre dans une démarche de bonne gouvernance pour les années à venir qu'il traduit en objectifs opérationnels et en actions auxquels le CPAS couple des moyens financiers et humains.

Ce PST sera notre feuille de route élaborée dans une démarche de bonne gouvernance et de planification stratégique pluriannuelle 2024-2030.

Un PST est une démarche de gouvernance locale

En début de législature, les volontés politiques des conseillers ont été reprises dans la déclaration de politique sociale. Le P.S.T. prend appui sur ce programme politique et le développe pour y aboutir de façon plus tangible. Le P.S.T. transforme donc la déclaration de politique sociale en programme stratégique.

Le Programme Stratégique Transversal (P.S.T.), est un outil de travail qui permet donc de « matérialiser » les intentions politiques. Les objectifs stratégiques fixés par le Conseil, sont déclinés en objectifs opérationnels lesquels sont subdivisés en de nombreuses actions permettant de les concrétiser.



Afin de concrétiser le programme, il est nécessaire de faire appel à des moyens humains (acteurs, pilotes, ...) et financiers (fonds propres, emprunts, subsides, ...).

La démarche est accompagnée d'indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation des objectifs et des actions ainsi que l'impact sur la stratégie envisagée. Elle se termine par une phase d'évaluation qui permet d'affiner les démarches, de poursuivre ou d'ajuster les objectifs.

Concrètement, le P.S.T. servira à :

- avoir une vision à moyen et long terme sur les actions à mener ;

- professionnaliser plus avant la gestion du CPAS par l'adoption d'une démarche stratégique reprenant une série d'actions à mettre en place sur la durée de la législature ;
- planifier les ressources, prioriser les actions de manière réaliste et établir un plan financier de réalisation ;
- fédérer les plans et programmes existants dans un tout cohérent ;
- permettre une vue transversale ;
- décloisonner, coordonner les différents projets du CPAS ;
- impliquer les agents du CPAS autour d'un projet.

Le PST a deux volets :

Le PST se compose de deux volets : un **volet interne** qui porte sur l'organisation interne de l'administration du CPAS et un **volet externe** du PST qui concerne le développement des politiques sociales.

Le PST est évolutif.

Le PST est avant tout une démarche stratégique évolutive et modulable visant à planifier et prioriser les politiques en intégrant un processus d'évaluation. C'est un outil de gouvernance qui doit permettre d'anticiper les enjeux et de répondre aux besoins locaux. Il s'adaptera dès lors en cours de législature, notamment, si le CPAS bénéficie d'opportunités encore impossible à connaître à l'heure actuelle.

Etat des lieux

Introduction

Avant de définir le PST en tant que tel, il nous semblait opportun de réfléchir aux axes principaux que le CPAS voulait mettre en avant en reprenant les différentes politiques déjà mises en œuvre à l'heure actuelle au sein de ces axes.

Axe « maintien à domicile des personnes âgées ».

Le CPAS a déjà mis en place, depuis ces dernières années, une série de services pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées dont principalement les services suivants :

1. La Maison d'Accueil Communautaire « MAC »

La MAC a ouvert ses portes le 5 février 2013 aux personnes âgées de 60 ans minimum (fragilisées ou non), à concurrence d'une journée par semaine pour leur permettre de s'y sentir comme chez elles au gré d'activités de jour encadrées par des professionnels.

2. Le service de livraison de repas à domicile

Depuis de nombreuses années maintenant, le CPAS a mis en place un service de livraison de repas de qualité aux personnes de plus de 60 ans et/ou connaissant un problème médical. Le CPAS a conclu des conventions avec divers fournisseurs pour la confection des repas et s'occupe lui-même de la livraison. Ce service permet donc à ces personnes de bénéficier de repas équilibrés de qualité, livrés les lundis, mercredis et vendredis.

Notons que le CPAS veut maintenir des services dont chacun peut bénéficier. Dès lors, en cas de difficultés financières, les tarifs de ce service peuvent être adaptés ou une prise en charge par le CPAS peut être décidée sur base d'une enquête sociale réalisée par un travailleur social du CPAS.

3. Le service de taxi social : « L'ouftibus ».

Créé en 2010, il s'agit d'un mini bus (8 places) mis à la disposition de la population d'Ouffet afin de répondre aux problèmes de mobilité que connaissent les communes rurales.

Il circule dans un rayon de 40 kilomètres autour d'Ouffet et priorise les déplacements suivants :

- impératifs médicaux ;
- recherches d'emplois ;
- démarches administratives diverses.

4. Conventions avec les services d'aide et soins à domicile

Depuis de nombreuses années maintenant, le CPAS a conclu des conventions avec les services d'aide et soins à domicile (« Aide et Soins à Domicile », ASD ; « Centrale de Services à domicile », CSD et « Aide à domicile en milieu rural » ADMR) dont le but est le maintien à domicile des personnes âgées.

Axe « Soutien aux plus jeunes ».

1. Collaboration avec PELICANO

La collaboration avec cette Fondation a pour but d'octroyer une aide financière annuelle (fournie par la fondation) à certaines familles précarisées suivies par le CPAS.

Cette aide a pour but de permettre aux enfants l'accès à des activités (stages, voyages scolaires), produits pharmaceutiques ou tout autre élément nécessaire à leur bien-être et leur épanouissement.

Conclue en 2022, aucune famille n'a encore été prise en charge actuellement car le CPAS utilisait en priorité le subside octroyé par le SPP intégration sociale pour la participation et l'activation sociale.

Toutefois, la fin de ce subside (contenant un volet relatif à la pauvreté infantile) étant prévue en 2026, un basculement vers le fonds Pélicano nous semble opportun pour continuer à aider les enfants de familles plus précarisées.

Axe « intégration sociale et professionnelle »

1. Collaboration avec Intégra Plus et la MIRH

Depuis de nombreuses années, le CPAS d'Ouffet collabore avec **l'ASBL Chapitre XII Intégra Plus** située à Barvaux. C'est à travers cette collaboration que le CPAS travaille à l'intégration professionnelle de ses bénéficiaires. En effet, l'ASBL rencontre régulièrement ceux-ci afin de les aider à s'orienter professionnellement et à rechercher de l'emploi. Cette ASBL aide également le CPAS dans la mise à l'emploi des bénéficiaires du RIS.

Le CPAS collabore également avec **la MIRHW** depuis 2024 dont la mission principale est le jobcaching des bénéficiaires du CPAS mais aussi de tout ouffetois en recherche d'emploi et intéressée par ce suivi.

2. Location de trois logements pour accueillir des candidats réfugiés

Le CPAS dispose actuellement de trois Initiatives Locales d'Accueil (ILA) composées comme suit :

- Une ILA pouvant accueillir deux candidats réfugiés ;
- Une ILA pouvant accueillir trois candidats réfugiés ;
- Une ILA pouvant accueillir quatre candidats réfugiés.

Le CPAS octroie l'aide matérielle à laquelle ces réfugiés ont droit jusqu'au moment où ces derniers sont reconnus ou sont amenés à rentrer dans leur pays d'origine.

La création de ces ILA permet au CPAS de contribuer à l'accueil et à l'accompagnement des candidats réfugiés.

C'est sur base de cet état des lieux que nous avons défini les objectifs à mettre en œuvre pour cette nouvelle législature.

Axe « lutte contre la pauvreté »

1. Utilisation des fonds gaz et électricité et du fonds pour la participation et activation sociale

Le CPAS tente de lutter contre la précarité énergétique et la pauvreté infantile en maximisant l'utilisation de ces fonds via la prise en charge de facture d'électricité, de stages ou classes de dépaysement. Toutefois, nos moyens restent limités par rapport à l'ampleur de ces problématiques.

PARTIE 1 : VOLET EXTERNE

Objectif stratégique : Être un CPAS soucieux du bien-être de ses aînés

1.1 Objectif opérationnel 1 : Permettre le maintien à domicile des personnes âgées

Comme précisé ci-dessus, le CPAS a déjà mis en place certains projets afin de permettre le maintien à domicile des personnes âgées comme le service de repas à domicile et l'Ouftibus.

L'objectif est bien sûr de pérenniser ces services et de les améliorer par les actions suivantes.

 **Action 1 : Garantir le service de livraison de repas à domicile, en maintenant les notions de qualité des repas et de circuit-court comme critères d'attribution dans les cahiers des charges relatifs au choix d'un fournisseur pour le service à domicile.**

Action 2 : Poursuivre la distribution, aux citoyens de plus de 70 ans, en collaboration avec la Commune d'Ouffet et la police locale, des boîtes jaunes comprenant toutes les informations médicales les concernant (nom du médecin traitant, médicaments utilisés,...) et les personnes de contact en cas d'urgence.

 **Action 3 : Mener une campagne de sensibilisation pour que toutes les personnes de plus de 70 ans sachent qu'elles peuvent solliciter notre aide ou contacter leurs voisins en cas de canicule ou de grand froid. Ceci afin de déterminer si leurs conditions de vie sont correctes.**

Objectif stratégique : Être un CPAS qui favorise l'intégration des personnes

1.1 Objectif opérationnel 1 : Favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires du CPAS

-  **Action 1 : Poursuivre la collaboration avec Intégra+ et la MIRH pour la mise en œuvre et le suivi des bénéficiaires du RIS engagés dans le cadre de l'article 60§7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS.**
-  **Action 2 : Collaborer avec les différents services du Cortigroupe (espaces verts, titres services,...) pour mettre à l'emploi des bénéficiaires du CPAS via des contrats classiques ou conclu en vertu de l'article 60 §7 de la loi organique des CPAS.**
-  **Action 3 : Contribuer à favoriser la mobilité des personnes à travers la mise à disposition de deux ou 3 scooters dont le CPAS ferait acquisition**

1.2 Objectif opérationnel 2 : Favoriser l'insertion sociale des bénéficiaires du CPAS

-  **Action 1 : Poursuivre la collaboration avec Intégra Plus et le Plan de Cohésion sociale (PCS) pour les ateliers d'insertion sociale à destination des bénéficiaires du RIS (poterie, esthétique sociale, menuiserie...).**
-  **Action 2 : Poursuivre la collaboration avec le Service d'accompagnement pour personnes handicapées adultes (SACHA) pour aider les personnes atteintes d'un handicap à s'intégrer socialement et/ou professionnellement.**
-  **Action 3 : Optimisation de notre service de vivres alimentaires via la délégation de la distribution et du stockage de ceux-ci par un organe externe, et ce afin de bénéficier d'une plus grande variété de produits et améliorer la qualité du service.**

En effet, une réflexion est en cours pour que la distribution des vivres soit réalisée par la Croix rouge de Belgique et ce, afin de varier davantage les colis, préserver l'anonymat des bénéficiaires et décharger le personnel du CPAS d'une importante charge administrative liée à la gestion du stock, l'établissement de rapports, ...

Objectif stratégique : Être un CPAS soucieux du bien-être de la jeunesse

1.1 Objectif opérationnel 1 : Permettre aux jeunes de trouver un lieu d'écoute pour toute problématique liée à l'enfance et à l'adolescence

-  **Action 1 : Collaborer avec la Fondation Pelicano pour aider les enfants de familles précarisées en leur donnant accès à diverses activités, produits, ...**

Objectif stratégique : Être un CPAS qui soutient les familles monoparentales

1.1 Objectif opérationnel 1 : Informer ces familles de leurs droits et les aider à faire valoir ceux-ci.

✚ *Action 1 : Rédiger un article pour informer du fait que le CPAS peut fournir une aide administrative aux familles monoparentales, par exemple, en aidant la personne à introduire une demande de pension alimentaire.*

1.2 Objectif opérationnel 3 : Aider les enfants de ces familles dans leurs études.

✚ *Action 1 : Continuer à octroyer des RIS aux étudiants pour aider les familles, et notamment les familles monoparentales, à supporter le coût des études de leur(s) enfant(s).*

En effet, 90% des dossiers de revenus d'intégration sociale de type « Etudiants » concernent des enfants issus de familles monoparentales.

PARTIE 2 : VOLET INTERNE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

Description des services

Le CPAS est composé de divers services, à savoir :

- Un service social général, gestion des demandes d'allocations de chauffage et allocations pour personnes handicapées ;
- Un service « handicontact » ;
- Un service administratif et comptabilité ;
- Un service de médiation de dettes et guidance budgétaire ;
- Un service d'accueil des candidats réfugiés ;
- Un service de livraison de repas à domicile ;
- Un service de taxi-social.

Au total, le CPAS compte **8 agents** :

- Trois agents administratifs dont une Directrice générale (pour un total de 2,05 ETP) ;
- Trois travailleurs sociaux (pour un total de 2,2 ETP) ;
- Deux ouvriers pour les services de repas à domicile et taxi-social (pour un total de 1,5 ETP).

Soit un total de **5,75 ETP**.

En outre, deux ouvriers communaux sont mis partiellement à disposition du CPAS pour le renforcement du service de taxi social qui connaît un grand succès depuis ces dernières années et pour le nettoyage des locaux du CPAS.

Au sein d'une petite structure comme la nôtre, et composée principalement d'agents à temps partiels, les agents doivent se montrer polyvalents afin d'assurer un service continu.

A côté des objectifs définis au sein du volet externe, nous avons également déterminé une série d'objectifs afin d'améliorer le fonctionnement interne de notre administration.

Objectif stratégique 1 : Être un CPAS qui optimise sa gestion du personnel

1.1 Objectif opérationnel 1 : Définir un processus d'évaluation

 **Action 1 : Etablir les fiches fonctions de chaque agent**

 **Action 2 : Réaliser les évaluations de chaque agent**

1.2 Objectif opérationnel 2 : Poursuivre les échanges avec l'ensemble de l'équipe

La communication entre tous les membres de l'équipe est essentielle pour maintenir un environnement de travail sain et agréable. Il est important que chacun puisse donner son opinion et que l'on puisse discuter ensemble des éléments à mettre en place afin d'assurer un service de qualité.

 **Action 1 : Poursuivre les réunions d'équipe mensuelles**

Ces réunions ont pour but d'émettre de nouvelles idées et améliorer le service, de discuter des éventuels problèmes rencontrés et de réfléchir ensemble à la façon de les résoudre.

 **Action 2 : Organiser une journée annuelle de Team-Building**

Cette journée doit permettre de resserrer les liens des membres de l'équipe en dehors de l'environnement de travail.

 **Action 3 : Formaliser et mettre en place un accueil des nouveaux agents**

La rédaction d'un guide d'accueil comprenant un organigramme, le rôle des services, la sécurité et les procédures internes est en projet ainsi qu'une réunion d'accueil avec présentation de l'équipe, remise du règlement de travail, des statuts et du guide.

 **Action 4 : Réaliser une analyse des risques psychosociaux**

Une analyse des risques psychosociaux liés au travail est menée dans le but d'identifier les facteurs de stress, de charge émotionnelle, de conflit ou de déséquilibre organisationnel pouvant affecter le bien-être des agents.

Les résultats permettront de définir un plan d'actions préventives et correctives, en concertation avec le Comité de Prévention et de Protection au Travail.

1.3 Objectif opérationnel 3 : Mettre à jour les documents administratifs du CPAS

 **Action 1 : Actualiser le statut administratif du CPAS pour, notamment, le mettre à jour par rapport aux modifications annoncées pour 2026-2027**

1.4 Objectif opérationnel 4 : Poursuite du second pilier de pensions pour les agents contractuels de la Commune et du CPAS

Il est en effet, à l'heure actuelle, impossible de nommer tous les agents du CPAS. Le coût serait beaucoup trop élevé, d'autant plus que le CPAS bénéficie d'un certain nombre de points APE, ce qui permet de diminuer le coût d'une série d'agents.

Poursuivre ce second pilier permet donc de diminuer l'écart de pensions entre agents statutaires et contractuels et de fournir un avantage aux agents qui ne pourront être nommés.

1.5 Objectif opérationnel 5 : Adapter les compétences des agents aux besoins des services

Action 1 : Recueillir les besoins et souhaits des agents en matière de formation

Un état des lieux des besoins et souhaits en formation auprès des agents sera réalisé.

Action 2 : Organiser des formations en prévention des conflits

Des modules de formation pour anticiper les conflits, améliorer la communication et gérer les comportements agressifs seront organisés.

Objectif stratégique 2: Être un CPAS qui assure la continuité de son service

1.1 Objectif opérationnel 1 : Pouvoir répondre à toute demande si l'agent en charge de la matière n'est pas en service

Action 1 : Etablir sur le serveur un répertoire avec des fiches de procédures pour tout type de demandes (RIS, ILA,...)

Le but est, qu'en cas d'absence d'un agent, tout autre agent puisse prendre connaissance de la procédure à suivre pour tout type de demandes (RIS, accueil des candidats réfugiés,...).

Action 2 : Réaliser des documents types disponibles sur le serveur (accusé de réception RIS, enquête « débiteurs d'aliments », ...)

Des documents types seront enregistrés pour permettre à chaque agent de traiter au mieux la demande même s'il n'est normalement pas en charge de la matière (demande de cession, accusé de réception d'une demande,...).

Action 3 : Créer un calendrier partagé sous format informatique pour prendre connaissance de l'organisation journalière.

1.2 Objectif opérationnel 2 : S'assurer du suivi des formulaires de subsides

Action 1 : Poursuivre les réunions mensuelles de vérification d'envoi des formulaires auprès du SPP IS

Ces réunions permettent de vérifier la concordance entre les formulaires envoyés par le service social et les paiements effectués par la comptabilité afin de vérifier leur exactitude.

Objectif stratégique 3 : Être un CPAS qui cherche à limiter son impact sur l'environnement

1.1 Objectif opérationnel 1 : Veiller à une utilisation plus réfléchie des consommables

✚ *Action 1 : Envoyer des documents de réunions (budgets, comptes, comptes-rendus,...) par voie informatique*

✚ *Action 2 : Privilégier l'impression en noir et blanc ainsi que le recto-verso*

Un rappel régulier sera communiqué aux agents qu'il est préférable d'imprimer, si possible, en noir et blanc ainsi qu'en recto-verso. Les deux options seront définies par défaut sur le PC de chaque agent.

1.2 Objectif opérationnel 2 : Diminuer la consommation d'énergie.

✚ *Action 1 : Organiser une séance d'information avec l'écopasseur et mettre en place les recommandations qui seront proposées*

Objectif stratégique 4: Être un CPAS qui travaille en collaboration avec son réseau social et administratif

1.1 Objectif opérationnel 1 : Augmenter les synergies avec l'Administration communale d'Ouffet

✚ *Action 1 : Identifier les nouveaux éléments pouvant faire l'objet de synergies entre la commune et le CPAS , été solidaire, marchés conjoints,...)*

1.2 Objectif opérationnel 2 : Réflexion sur la possibilité de mise en œuvre de collaborations avec d'autres CPAS

✚ *Action 1 : Identifier les éléments pouvant faire l'objet de synergies avec d'autres CPAS et poursuivre les actions existantes*

Depuis respectivement 3 ans et 1 an, des réunions entre les directeurs généraux de la région Huy Waremmes et entre les travailleurs sociaux sont organisées plusieurs fois par an et ce afin de favoriser les contacts, le partage d'informations et de bonnes pratiques.

Conclusion

Ce PST reprend donc les différents objectifs et actions que le CPAS a prévu de mettre en œuvre lors de cette législature 2024-2030.

La définition de ces objectifs a été réalisée en parfaite collaboration avec les membres du comité de pilotage mais également avec l'ensemble des membres du Conseil et le personnel du CPAS qui ont suivi l'évolution du processus d'élaboration de ce document de travail.

Il a également été réalisé en partenariat avec l'administration, notamment concernant le volet interne.

Ces objectifs ont été définis toutes autres choses restant égales. Il est évident qu'une éventuelle perte ou octroi de subsides nous amèneront à adapter ou à redéfinir de nouveaux objectifs.

Notre but sera toujours de maintenir une administration et un service de qualité.
